

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 15 fr. Les autres Départements et l'Étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Foyot.

Bureaux et Rédaction : Roubaix - 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5. — A Paris, à l'Agence des Annonces, place de la Bourse, 3. — A Valenciennes, à l'Agence des Annonces, rue de la Station. — A Lille, à l'Agence des Annonces, rue de la Station. — A Valenciennes, à l'Agence des Annonces, rue de la Station. — A Valenciennes, à l'Agence des Annonces, rue de la Station.

## UN PEU PLUS DE LUMIÈRE !

C'est par la liste quotidienne des morts et des blessés publiée par le War office que les Anglais apprennent les événements du Transvaal. N'y a-t-il un jour qu'un mort, ils peuvent se frotter les mains et se dire que tout va bien. Mais le lendemain, si le chiffre s'élève, par exemple, comme hier, à quarante tués et quatre-vingt-dix-neuf blessés, ils sont en droit de se dire que l'ennemi a infligé aux troupes britanniques une défaite sérieuse !

Qu'ils n'en demandent, d'ailleurs, pas davantage ! Qu'ils ne cherchent pas à savoir où ces échecs ont eu lieu, dans quelles conditions, ni quelle portée ils ont eue ! Ces événements leur sont présentés à la façon d'une carte murale d'un pays inconnu et mystérieux. Lord Kitchener, lui, se contente d'enregistrer les chevaux, vaches et moutons faits prisonniers par les colonies anglaises ; du reste il n'a cure, soit que la situation soit trop mauvaise pour être révélée, soit qu'il tienne à ménager les nerfs des électeurs du Royaume-Uni.

Cette pièce, toile baissée, qui se joue, coûteuse et sanglante, à leurs dépens, finit tout de même par laisser la patience britannique, dont on ne savait vraiment plus si elle avait des limites. Des journaux comme le Daily Mail commencent à s'inquiéter, à se dire qu'il faut que la situation soit bien grave pour qu'on recoure à des dissimulations aussi naïves qu'à propos de l'affaire de Kalkprand, signalée avant-hier de la Haye, et qu'il serait bon, après tout, qu'on se montre moins sobre d'informations sur la guerre. Il y a peu d'espérance que cette requête soit agréée, car il en est de l'opinion anglaise, en ce moment, comme de ces chevaux dont il faut bander les yeux pour les faire monter dans un wagon.

Si elle pouvait apprécier la vérité et se rendre compte où on la mène, elle se cabrerait et enverrait rouler au loin ceux qui l'exploitent et le dupent ! Quelques nouvelles listes du genre de celle publiée hier matin par le War office et il ne sera, cependant, plus possible de la maintenir dans son aveuglement !

De la T.

## Informations

### LE SOUVENIR FRANÇAIS.

Paris, 31 mai. — La messe annuelle de « Requiem » de la Société du Souvenir français a été célébrée à midi en l'église Notre-Dame.

Le Président de la République était représenté par le commandant Reibell ; les ministres de la guerre, de la marine et des colonies étaient également représentés.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait beaucoup d'officiers de l'armée active et de la réserve.

Après la messe, des artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique se sont fait entendre.

Le vicar général, représentant le cardinal Richard, a donné l'absoute. L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Meunier, évêque d'Evreux.

### L'IMPOT PROGRESSIF SUR LE REVENU

Paris, 31 mai. — La Commission du budget a entendu, aujourd'hui, MM. Klotz, Magniaudé, et Fernand Brun, auteurs du contre-projet instituant un impôt général et progressif sur le revenu, en remplacement des quatre contributions à partir de 1902.

M. Fernand Brun a exposé les raisons d'ordre politique et fiscal qui l'ont déterminé à présenter ce contre-projet. M. Klotz est un dévoué à l'économie, le projet s'applique aux revenus supérieurs à 1.500 francs.

M. Merlot a été ensuite entendu dans l'exposé de son projet d'impôt de statistique. La disjonction du projet Klotz a été votée par 13 voix contre 11. Plusieurs membres de la Commission étant absents à ce moment, un nouveau vote a eu lieu à leur rentrée ; ce vote a annulé le précédent. On votera de nouveau mardi. Tout fait croire que, ce jour-là, la disjonction sera repoussée. Ce serait un gros embarras pour le gouvernement qui ne verrait sur les bras cette grosse question de l'impôt sur le revenu.

### LA GUERRE AUX CONGREGATIONS

Paris, 31 mai. — M. Waldeck-Rousseau a mis en demeure M. le cardinal Loez, archevêque de Bordeaux, de remplacer par des prêtres séculiers, les curés actuels de Talence, de Verdalis, de Soulat et d'Arcahon qui appartiennent, les deux premiers, à la congrégation des maristes, le troisième à l'ordre des bénédictins et le quatrième à celui des cisterciens. Le traitement de ces quatre curés a été supprimé ; il sera rétabli lorsqu'on leur aura donné des successeurs appartenant au clergé séculier.

### LE CODE DU TRAVAIL

M. Goujon a déposé une proposition invitant le gouvernement à déposer un projet de loi, modifiant toutes les lois ouvrières : ce serait un « Code du travail ».

### M. DOUMER CANDIDAT A LAON

Paris, 31 mai. — Nous sommes en mesure d'annoncer que M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, sera candidat aux prochaines élections législatives, dans la deuxième circonscription de Laon (Aisne), contre M. Castelin. Notre information sera peut-être démentie ; elle n'en est pas moins rigoureusement exacte.

### LA REINE RANAVALO A PARIS

Paris, 31 mai. — La reine Ranavaloa est montrée enchantée de l'accueil qui lui a été fait par les Parisiens. Elle redoutait des manifestations hostiles. On la conduira l'après-midi au Bois de Boulogne.

### CONVOCAION DE LA HAUTE-COUR

La Haute-Cour sera vraisemblablement convoquée par M. Fallières, pour juger M. de Lur-Saluces, le jeudi 20 juin.

### BREF IMPORTANT DU PAPE AU REVERENDISSIME ABBE DE SOLESMES

Le Yve de la Verita publie le texte latin d'un bref adressé au Révérendissime Dom Delatte, Abbé de Solesmes, sur le chant grégorien, à la restauration duquel nul n'ignore que les moines bénédictins de Solesmes ont pris une part considérable. Le bref est l'éloge et la consécration de leurs travaux.

### ME LABORI INVITE PAR LE BARREAU DE LONDRES

Le barreau de Londres vient d'inviter Me Labori à un grand banquet qui aura lieu mercredi prochain. Me Labori sera reçu par le lord-maire et personnellement par le second avocat français à qui sera fait un tel honneur. Le premier fut le célèbre Boryer, en 1864, à l'occasion de son jubilé.

## LE CONFIT FRANCO-MAROCAIN.

Madrid, 31 mai. — J'apprends de Tanger que le ministre français a obtenu plein succès dans ses démarches auprès du gouvernement du Maroc. Les réclamations françaises seront satisfaites entièrement. Il ne reste plus à régler que des détails de forme. Tout confit est maintenant conjuré.

## INCIDENT AU COURS D'UN TOURNOI D'ÉPÉE

Un tournoi d'épée se dispute en ce moment au Cours la Reine, dans les serres de la ville de Paris. A la suite d'une joute éliminatoire, deux escrimeurs en renom, MM. Brunau de Laboris et le baron Fallard, qui avaient tiré avec un ardeur peu commune, ont eu une vive altercation suivie de voies de fait. Cet incident qui se termina par un duel sensationnel a produit une vive émotion.

## UN MUSÉE VICTOR HUGO

On sait — ou on ne sait pas — que Hugo habita, durant de longues années, un immeuble situé au numéro 19 de la place des Voies. On affirme que cet immeuble fut habité jadis par Marion Delorme.

Des amateurs ont proposé de transformer cette maison en musée national.

M. de Salves, accompagné de M. Georges Caix, conservateur du musée Carnavalet, s'est rendu récemment place des Voies et a visité les pièces où vécut le poète.

La fondation du musée Victor Hugo est décidée en principe. Le musée du Louvre, le musée Carnavalet, les héritiers du maître et M. Paul Meurice y ont donné leur assentiment jusqu'à présent.

Le Conseil municipal s'occupera prochainement de cette question.

## LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

L'Avenir de l'Épée-Dôme dit que les élèves des écoles communales de Saint-Rémy-sur-Durolle, ont été conduits aux obusques civiles de Mlle Viallard, directrice de l'école laïque des filles de cette localité.

M. Disnard, instituteur de Saint-Rémy, a prononcé un discours dans lequel il a vanté les connaissances très développées de la défunte, connaissances qui lui avaient permis d'échapper aux préjugés.

Les familles de Saint-Rémy-sur-Durolle ont été déterminées à quoi s'en tenir sur leurs directeurs et directrices d'école, si jusqu'à présent elles ont eu l'éprouvé de croire que ces écoles étaient neutres.

## ARCHIDUCESSES EN BALLON

L'archiduc Léopold-Salvator d'Autriche, sa femme, et leur fille l'archiduchesse Thérèse de Bavière, ont fait hier une ascension en ballon.

Parti de Vienne à dix heures du matin, le ballon a atterri à une heure trente dans un hameau de la Basse-Autriche. Il s'est élevé jusqu'à une hauteur de 2.000 mètres.

C'est la première ascension à laquelle prennent part des princesses de la maison impériale.

Les voyages aéronautiques sont pourtant un sport tout désigné par sa nature même aux personnes bien élevées.

## DEUX EXPLORATEURS FRANÇAIS ASSASSINÉS

New-York, 31 mai. — On télégraphie de Lima, 31 mai au New-York Herald, qu'un télégramme de Guston annonce qu'un Italien, nommé Gianone, a assassiné les explorateurs français Rouvax et Lemonnier dans la vallée de la Convention. Des Italiens ont été tués à Gianone.

## CHOSSES ET AUTRES

Drolichon raconte qu'il a eu l'occasion de rendre service à un jeune Hattiss fixé à Paris, lequel ne cesse de lui témoigner sa reconnaissance.

— M. L'ajouté.

— Il lui serait pourtant plus naturel qu'à bien d'autres de me payer de la plus noire ingratitude !

## RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 31 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. le Président de la République.

## LA HAUTE-COUR

Le Garde des Sceaux a fait signer le décret maintenant M. Octave Bernard, président de Chambre à la Cour de Cassation, dans ses fonctions de procureur général de la Haute-Cour et nommant MM. Fournier et Rumbaud, substitués du Procureur général, près la Cour d'appel, pour remplir les fonctions d'avocats généraux.

NOMINATION EN ALGÉRIE

Le Président du Conseil a fait signer par le Président de la République un décret désignant M. Laurent, directeur de la comptabilité publique au ministère des Finances, pour suppléer, en qualité de commissaire du Gouvernement, le gouverneur général de l'Algérie devant le Conseil supérieur et les délégations financières de l'Algérie.

Co que les commissions d'indiquent pas, c'est que le ministre ont discuté un nouveau texte de l'article 13, du projet contre les associations, article qui a trait à la répartition des biens des congrégations. On sait que le Gouvernement et la Commission sénatoriale s'étaient mis d'accord sur l'opportunité d'opposer une nouvelle rédaction à l'amendement Lhépineau, adopté par la Chambre.

Le Président du Conseil va présenter, cette après-midi, le nouveau texte gouvernemental à la Commission sénatoriale.

## L'IMPOT DE STATISTIQUE

La Commission de l'impôt sur le revenu s'est occupée, il y a quelques jours, d'un nouvel impôt qu'elle a appelé impôt de statistique.

D'après le projet de la Commission, le nouvel impôt fonctionnerait de la manière suivante : Dans le courant du mois de janvier, tout contribuable ayant plus de 1.200 francs de revenu imposable serait tenu d'en faire la déclaration. L'assujéti devrait indiquer le montant brut auquel ses revenus s'élevaient ainsi que le montant des charges susceptibles d'être admises en déduction.

Mais la déclaration des revenus n'est pas la véritable base du nouvel impôt ; si l'on analyse le projet, on s'aperçoit vite que cet impôt repose, en réalité, sur la taxation. En effet, aux termes de l'article 6 du projet, c'est le contrôleur des contributions directes qui détermine le revenu imposable de chaque contribuable. Des déclarations qu'il aura reçues, il fera tel usage que bon lui semblera. Il les tiendra pour exactes ou pour incomplètes, il les acceptera ou les modifiera. Au fond, c'est lui qui tranche, et l'intervention du maire et des deux répartiteurs, qui l'aident, lui laissent pleins pouvoirs pour taxer à sa guise.

Tout le système financier de la France est représenté par ce projet, tentative de mainmise sur le citoyen par l'État. La Commission ne prétend rien attendre de cet impôt, la première année, conformément, cette taxe étant établie pour le plaisir de distinguer les revenus, de dresser une statistique. A qui fera-t-on croire que cet énorme appareil fiscal,

destiné à atteindre jusqu'aux ruelles les plus profondes, serait mis en marche autrement que pour préparer de nouvelles perceptions ? Le projet de la Commission excite toutes les appréhensions. On peut assurer qu'il aura contre lui l'opinion publique tout entière.

## LE SCANDALE DE POITIERS

### Deux interviews

Poitiers, 31 mai. — Aucun nouveau fait à vous signaler ; l'instruction chôme depuis deux jours par suite de l'indisposition du juge ; elle reprendra demain samedi ; Monnier et sa mère seront entendus ainsi que plusieurs témoins.

Je continue donc à vous donner les résultats de



M. MONNIER

mon enquête ; voici d'abord un entretien que j'ai eu avec un honorable comparant de Poitiers, qui demeure rue Basses-Treilles, à 100 mètres environ de la maison Monnier.

— Il parait, lui demandai-je, que vous étiez une des rares personnes qui soient entrées dans la chambre de Mlle Blanche depuis son internement ?

— C'est bien vrai ; j'ai vu Mlle Blanche en décembre dernier ; je m'étais rendue à la maison Monnier pour remettre un chapeau à une des deux bonnes ; je la trouvai dans la cuisine, je causai un instant avec elle et je me disposai à partir quand elle me proposa de faire, par curiosité,



M. MARCEL MONNIER

une visite à la séquestrée. J'acceptai et nous m'installâmes dans sa chambre.

— Pouvez-vous me dire ce que vous y avez observé ?

— J'apparus d'abord un bon feu, puis une couverture qui était au-dessus de la chaise ; elle était propre et je ne sentis aucune odeur mauvaise ; mais, je frémis d'horreur en voyant le lit où gisait la malheureuse ; c'était un infâme grabat entouré d'os et de restes ignobles.

— Mlle Blanche, quelle impression vous fit-elle ?

— Je ne vis pas son visage ; en m'en allant monter, elle avait retenu la tête sous la couverture et crié à la bonne : « Pourquoi m'amenez-vous des visiteurs de si grand matin ! » Ce fut tout. Je dois ajouter qu'il faisait



## LA SÉQUESTREE A L'HOPITAL

À peine jour et un froid très vil : cela peut expliquer que j'aie vu si peu de chose et que je n'ai rien senti ; le feu, d'ailleurs, avait dû purifier un peu l'atmosphère de la chambre.

— N'avez-vous rien remarqué sur les murs ?

— Rien, sinon qu'ils étaient très sales.

— Connaissez-vous bien les deux bonnes ?

— Je les voyais presque tous les jours ; elles s'arrêtaient souvent chez moi quand elles passaient devant ma porte.

— Ne vous ont-elles jamais parlé de la séquestrée ?

— Souvent, au contraire ; elles me disaient qu'elle ne voulait pas quitter son taudis où elle se trouvait bien et rivalisait toute la journée à ses anciennes amours.

— Croyez-vous qu'on la tenait enfermée de force ?

— Je ne sais pas ce qui s'est passé autrefois, mais les bonnes m'ont toujours affirmé qu'on les laissait libres et qu'on n'avait pas à craindre qu'elle parût.

— Que savez-vous de Mme veuve Monnier ?

— Qu'elle était très avare et qu'elle ne voulait pas donner à sa fille des effets propres.

— Que pensez-vous de M. Monnier ?

— Le deuxième interview est peut-être plus intéressant. J'avais appris que deux anciennes bonnes de Mme veuve Monnier, les dames Dugue et Gautran, aujourd'hui mariées, demeurait à Aalonnes, petite commune du département de la Vienne. J'ai pu les interroger :

— Vous avez été jadis au service de Mme Monnier ?

— Oui, il y a quinze ou dix-sept ans.

— Que pouvez-vous dire sur Mlle Blanche ?

— De notre temps, elle était bien soignée ; elle ne manquait de rien ; mais elle était très vicieuse et nous lançait à la figure les plats qu'elle nous présentait.

son fils. Des perquisitions ont été faites en présence de Mme Monnier jeune et de sa fille Dolores. Le juge d'instruction a fait mettre sous scellés le linoléum sur lequel se trouvait le grabat de la séquestrée.

Après le départ des magistrats, Mme et Mlle Monnier, qui ont reçu l'ordre de se tenir à la disposition de la justice, sont retournées au couvent de l'Assomption.

## LES DÉPUTÉS SOCIALISTES

### La séance

Paris, 31 mai. — Le groupe des socialistes ministériels s'est réuni sous la présidence de M. Fournier. Il s'est borné à prendre acte des démissions dont il avait été avisé. Au nom de son comité, il a félicité ceux de MM. Savatet, Jacques Dufour, Broton et Bonsech.

Les socialistes antiministériels se sont réunis de leur côté ; ils ont constitué un groupe dit socialiste révolutionnaire, dont M. Dejeante a été élu secrétaire. Ils espèrent obtenir l'adhésion de quelques autres de leurs collègues, et se trouver finalement une douzaine dans le groupe.

M. Walter a été chargé des fonctions de trésorier. Le groupe se réunira lundi à dix heures.

Le groupe des socialistes ministériels se réunira également lundi.

## LES ASSOCIATIONS

### M. Waldeck-Rousseau et la Commission sénatoriale

Paris, 31 mai. — La Commission des Associations, réunie sous la présidence de M. Combes, a entendu le président du Conseil durant plus d'une heure.

M. Waldeck-Rousseau a apporté à la commission une nouvelle rédaction de l'article 18 qui, on s'en souvient, avait été réservé.

La commission a décidé de faire imprimer le nouvel article et de le faire distribuer aux membres de la commission afin qu'elle puisse en délibérer dans une séance ultérieure.

Le président de la Commission estime que cette nouvelle rédaction ne pourra pas être communiquée avant qu'elle n'ait été délibérée.

Nous avons pu savoir, néanmoins, que le nouvel article 18 vise le délai qui serait imparti aux congrégations pour se mettre en règle avec la loi.

Le texte actuel porte six mois, mais des protestations se sont produites et des membres de la commission ont demandé qu'il fût réduit à trois mois ou même à un mois.

M. Waldeck-Rousseau paraissait partisan du délai de trois mois.

De plus, le texte nouveau porte que, pour les congrégations qui n'auraient pas satisfait aux prescriptions de l'article, un administrateur séquestre sera nommé pour gérer leurs intérêts.

## UN DISCOURS HISTORIQUE

### de Mgr Ireland

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

Rome, 25 mai. — Le Vatican a tenu le complet-remède des fêtes de Dubuque, pour le centenaire du palium à Mgr Keane. Avant la solennité, le Journal de Roubaix a marqué le caractère et la signification de cette journée. Trente trois évêques et 600 prêtres assistaient à la cérémonie, dont le discours de Mgr Ireland a été le superbe ornement. Mgr Ireland trace à grands traits l'histoire de l'Eglise d'Amérique depuis que sa patrie naquit au catholicisme, presque en même temps qu'à la liberté.

Il établit une éloquente comparaison entre les humilités héroïques de ses commencements et l'épopée qu'elle entend et conduit avec la sainte audace d'une foi forte à transporter les montagnes, à soulever deux mondes ; cette comparaison se développe en émouvants tableaux du passé, en ouvertures prophétiques et fulgurantes sur l'avenir.

Le discours débute par la vision d'un homme qui, à l'aide d'une perche, rendit seul sa barque à travers les rapides qui au matin qui enfonça la perche un anneau brillant, une étoile éternelle ; le même homme apparaît plus loin, arpentant des steppes immenses, portant un sac sur ses épaules, ses ornements épiscopaux.

Cet homme, c'est le Bon Pasteur, sous les traits de Mathias Loras, premier évêque de Dubuque, humble village en 1839. La petite cathédrale de bois, lutte courtoise de chaume, surmontée d'une croix, s'est transformée en Basilique superbe. Au lieu de Mathias Loras escorté de deux pauvres prêtres français, c'est un cardinal entouré d'une multitude d'archevêques, d'évêques et de prêtres, imposant au nom de Léon XIII, invisible mais présent, sur les épaules de Mgr Keane, l'une des gloires et des espérances les plus chères de l'Eglise d'Amérique. Sur la portion de vigna attribuée à Mgr Mathias Loras, trois chapelles s'élevaient, pas un seul prêtre ne résidait en 1839, cinq ou six cents catholiques seulement et recevaient tous les mois la visite d'un missionnaire. A soixante ans d'intervalle, la même portion de vigne est cultivée par huit évêques, aidés de 978 prêtres, gouvernant 678.000 catholiques.

Ces merveilleux, l'Esprit de Dieu les a opérés sur toute l'Amérique ; soufflant sur les flots de l'Atlantique, il a posé vers les rivières américaines, pour y fonder une nation nouvelle, les éléments les plus énergiques, les plus actifs des continents de l'Amérique. En 1789, l'Amérique n'avait qu'un évêque, une poignée de prêtres, 30.000 catholiques ; elle compte aujourd'hui treize archevêques, 80 évêques, 9.000 prêtres, quatorze millions d'enfants de l'Eglise romaine.

Un grand problème s'est posé au début de ce siècle quand l'Eglise et la Démocratie se sont rencontrées, nées l'une et l'autre en Amérique. Quels seraient leurs rapports ? d'ennemies ou d'alliés ? L'autel tiendrait-il debout sans l'appui du trône, sans l'ombre tutélaire parfois, ponctuelle souvent de l'Etat ? Rome n'a cessé d'avoir les regards attentifs à cette expérience, car elle intéresse pour un avenir prochain et beaucoup trop redouté, l'Eglise dans l'Univers entier. L'accord fut merveilleux entre l'Eglise et la démocratie américaine : cette solution du problème a suscité au clergé américain de passionnés détracteurs. « Point de conversions à l'Amérique », disent-ils, « et que de défections parmi les catholiques venus d'Europe ! » Mgr Ireland, d'un geste superbe, écarter ces nuages de colonnades, et rétablit la vérité, la lumière. Le seul diocèse de Baltimore enrégimenta 700 conversions par an ; un autre, beaucoup plus humble, 400 ; et de même sans doute dans l'Amérique entière.

Quant aux prétendues 375.000 défections, elles se composent de catholiques arrivés sans religion, nés par l'apostasie et surtout des millions d'émigrants que la statistique des commissaires présumants que le nombre de catholiques américains, alors que avoir pu naître des émigrants de milliers d'entre eux personnes, un grand nombre de milliers d'entre eux étaient et restent trop pauvres pour fonder une famille, surtout au début de l'émigration européenne.

Sans doute, les ouvriers évangéliques ont manqué pour la splendide moisson, mais combien leur sèle a supplié à l'insuffisance du nombre ! Si l'Eglise en Amérique a tant fait de prodiges, montrant tant de puis-

sance dans l'enfance et à travers mille épreuves, dans une atmosphère de défiance, que n'accomplira-t-elle pas maintenant qu'elle est grande et que la démocratie américaine a pleine confiance en elle. Partout, dit Mgr Ireland, où le drapeau américain brille, l'Eglise américaine aura le même éclat brillant ; elle conquerra d'abord l'Amérique, et par l'Amérique, Rome conquerra plus vite encore la démocratie universelle, et se l'attachera au lieu d'aller à la combattre par des préjugés d'ailleurs impuissants à la vaincre.

TIBER.

## LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS A BERLIN

Berlin, 31 mai. — Guillaume II reste prodigement attentif aux particularités de la vie sociale, et le colonel Gallet. Hier soir, à Wildpark, après le dîner offert à la reine de Hollande, a eu lieu une grande retraite de la musique de la garde, à laquelle ont assisté les attachés étrangers, le général Bonnalet et le lieutenant-colonel Gallet, ainsi que les notabilités de la société de Potsdam. Leurs Majestés et les invités avaient pris place sur le balcon du nouveau Palais.

Les journaux enregistrèrent le bruit que des décorations seraient remises au général Bonnalet et au lieutenant-colonel Gallet, le jour de leur départ. Quelques-uns disent que la très haute distinction militaire que recevra le général Bonnalet constituera, par la façon dont elle sera conférée, une manifestation qui n'aura pas seulement un caractère personnel, mais devant honorer toute l'armée française. Toutefois, dans les cercles diplomatiques, on n'attache aucune portée politique immédiate à ces actes de courtoisie, qui ne sont peut-être qu'un prélude à une nouvelle orientation de la politique extérieure, si changeante du Souverain allemand.

## AU SALON DES ARTISTES FRANÇAIS

La médaille d'honneur d'architecture

Paris, 31 mai. — La section d'architecture s'est réunie ce matin, à dix heures, au Grand Palais, pour procéder au vote de la médaille d'honneur.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Daumet, membre de l'Institut. Les votants étaient au nombre de 87. Les majorités étaient de 44 voix.

Un seul tour a suffi pour l'attribution de la médaille d'honneur. M. Tournaire a réuni sur son nom la presque totalité des suffrages, 76 sur 87, pour son remarquable envoi, très goûté à l'Exposition universelle l'an dernier, Etat actuel et restaurat on des anciens temples de Delphes.

En conséquence, la médaille d'honneur d'architecture a été décernée à M. Joseph-Albert Tournaire, né à Nice, élève de M. André.

## Les médailles

Les jurys des diverses sections se sont réunis ce matin pour l'attribution des médailles.

La section de sculpture a seule fait connaître les résultats de ses travaux. Les votants étaient au nombre de 100.

Médailles de première classe. — M. Boverio, auteur d'un statu de Baud'ou, représentant du peuple, et d'une Figure pour un tombeau.

M. Récipon, auteur d'un haut relief, plâtre, Chapeau sur son faix, et d'un portrait de femme, marbre, Mme M...

Médailles de seconde classe. — MM. Auban, Goscombe, Guillot, Prouning, Miserey, Salibra.

Médailles de troisième classe. — MM. David, Marx, Schuler, Theunissen, Lorieux, Larrive, Mcrite, Labaudrie, Zimmermann, Rispal, Marquet, Barthe, Schirrer.

## LE CONGRÈS DES MINEURS